

SAISON 2018

INSCRIPTIONS

Ecoles de tir jeunes et adultes :

samedi 9 septembre, de 10h à 17h, dans le parc de la Maison de l'enfance d'Eybens.

Hors écoles de tirs :

les mardis et jeudis aux heures d'ouverture des installations et jusqu'au 11 octobre

Par courrier :

Avec la fiche d'inscription, le certificat médical ou Questionnaire de santé et un ou plusieurs chèques.

Ecole de tir jeunes : Mercredi après-midi

Dates	Lieux
20 septembre au 27 septembre 2017	Terrain entrainement extérieur
4 octobre 2017 au 25 avril 2018	Boulodrome
2 mai 2017 au 27 juin 2018	Terrain entrainement extérieur

Encadrement :

Dominique Borde,
Alexandre Blandin
(Diplômés d'Etat).

S'il pleut le 27 septembre école de tir au boulodrome.

Ecole de tir adultes : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
20 septembre au 27 septembre 2017	18h00 – 19h00	Terrain entrainement extérieur
4 octobre 2017 au 25 avril 2018	19h00 – 20h00	Boulodrome
2 mai 2018 au 27 juin 2018	18h00 - 20h00	Terrain entrainement extérieur

Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat).

Particularités pour les écoles de tir jeunes et adultes pendant les vacances scolaires

- Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.
- Ecole de tir jeunes et adultes pendant les vacances d'hiver et de printemps.
- Ecole de tir jeunes pendant les vacances d'hiver et de printemps : de 14h30 à 17h30 (regroupement des cours)

Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
2 novembre 2017 au Jeudi 26 avril 2018	Jeudi	20h30 – 22h00	Boulodrome
De mai à juin 2018 (une fois sur deux)	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entrainement extérieur

Le cours sera encadré par Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.

Accès libre aux installations
hors « Ecoles de tir » et « Préparation à la compétition »

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	mardi 3 octobre 2017 au jeudi 26 avril 2018	le mardi de 20h30 à 22h30 le jeudi de 20h30 à 22h30
Cibles d'entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	<u>Période hivernale</u> : novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>Période estivale</u> : mai à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

Certificat médical : Il est obligatoire

- Document « Le certificat médical » ou fichier « Affichette santé.pdf »,
- Document « Questions – Réponses » ou fichier « Quesions-Réponses_licence2017_18 »
- Document « Renouvellement de licence d'une fédération sportive » ou fichier « Questionnaire de santé_SPORT_cerfa_15699 »

Adhésion – Licence FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) : Voir « Fiche d'inscription 2018 ».

L'adhésion-licence est obligatoire pour accéder aux différentes installations mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens.

Rappel : La licence de la saison 2016-2017 est valable jusqu'au 30/09/2017 après cette date vous n'avez plus accès aux installations